

Nous sommes contre les changements à la structure des institutions financières qui concentrent le pouvoir économique, car nous estimons que dans ce genre d'environnement, ce sont les consommateurs qui sont les perdants, c'est la société qui y perd. À notre avis, les banques ne devraient pas posséder de sociétés d'assurances.

Il y a autre chose qui nous inquiète; tout est lié; je vais vous présenter le tout comme une mosaïque. Mon dieu! je ne peux pas tourner le dos à ce gars-là, il a dégainé son épée. Je veux vous dire une chose—excusez-moi de vous tourner le dos. Ne vous fâchez pas.

L'autre aspect du projet de loi qui nous inquiète, c'est la question de la propriété. Pour les institutions financières, l'une des meilleures sauvegardes et l'une des meilleures garanties est la propriété dispersée. C'est pourquoi nous avons prévu dans la Loi sur les banques que nul groupe ou particulier ne possédera plus de 10 p. 100 des actions d'une banque. C'est ce que nous avons dit et je pense que cela a donné de bons résultats. Ce ne sont pas les grandes banques du pays dont les activités posent un problème, qui font des histoires, ce sont les sociétés de fiducie. Voyez ce que nous avons fait, nous leur avons permis d'être des institutions à capital fermé. La règle de 10 p. 100 ne s'applique pas aux sociétés de fiducie, et pourtant nous leur accordons dans ces projets de loi tous les pouvoirs d'une banque.

Elles s'en réjouissent. Elles peuvent tout faire. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que lorsqu'on commence à mêler les opérations commerciales et les opérations des institutions financières, on court au-devant des problèmes. Nous venons d'en voir un exemple avec la Standard Trust. Qu'est-ce qu'un expert des mines va faire dans les banques? C'est ce que nous avons. Que diriez-vous d'une banque Lavallin? Ou, oserais-je dire, d'une banque Campeau ou d'une banque Algoma? De telles règles auraient permis de les établir. N'est-ce pas merveilleux?

C'est très dangereux. Je ne suis pas le seul à le penser, et notre parti n'est pas le seul à le penser. Je voudrais citer le témoignage d'un certain E. Gerald Corrigan. C'est le président de la Federal Reserve Bank de New York. Il a comparu le jeudi 3 mai 1990 devant le Comité sénatorial américain des banques, du logement et des affaires urbaines. Voici ce qu'il a dit:

Deuxièmement, je m'oppose vivement à la fusion des banques et des sociétés commerciales et à tout arrangement permettant à des entreprises commerciales de posséder ou de contrôler des sociétés de portefeuille bancaires ou des sociétés de portefeuille de services financiers comprenant des institutions de dépôt. J'ai déjà expliqué au comité pourquoi cette question m'inquiète et j'ai fourni un extrait de ce témoignage à l'annexe 5. Cela m'inquiète encore beaucoup, voire énormément,

lorsque je pense à ce qui pourrait arriver sur le plan économique, financier et peut-être même social si Chase Manhattan appartenait à Exxon, si Citicorp appartenait à Ford et si J.P. Morgan appartenait à RJR Nabisco. J'ai évidemment exagéré en donnant ces exemples pour mieux faire passer mon message. Cependant, une fois que la porte sera ouverte, il n'y a absolument aucune façon de prévoir comment les choses tourneront avec le temps. Par conséquent, pour les raisons convaincantes dont j'ai parlé plus tôt dans mon témoignage et qui ont trait à la politique publique, je recommande fortement que les banques et les entreprises commerciales restent séparées.

Non seulement la structure de nos institutions bancaires et financières permet la propriété non financière en amont, mais nous nous dirigeons maintenant vers la propriété non financière en aval. Certaines provinces y songent sérieusement.

C'est une question que tous les députés doivent prendre au sérieux. Nous avons donné aux responsables des pouvoirs accrus après que certaines banques ont fait faillite dans l'Ouest. Nous avons donné à M. Mackenzie des pouvoirs accrus, mais le système de surveillance s'est quand même avéré inefficace. Il y a eu le cas de la société Standard Trust et il y en aura probablement d'autres.

L'autre point qui nous préoccupe, et j'en ai déjà parlé, c'est les activités des institutions financières sur le marché immobilier. Aux termes du projet de loi C-19, les banques, les institutions financières, pourront consacrer jusqu'à 70 p. 100 de leur capital réglementaire à l'acquisition d'intérêts immobiliers. On parle ici de milliards de dollars, puisque ces institutions comprennent les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances et les banques.

Peut-être qu'à court terme ces établissements viendront en aide aux promoteurs, mais songez aux conflits d'intérêt possibles. Les établissements qui comptent parmi leurs clients des promoteurs se trouveront en concurrence avec ces clients.

• (1130)

Songez au monopole qu'ils pourront exercer si ces milliards de dollars sont investis dans trois ou quatre grands centres au pays. Songez au contrôle qu'ils exerceront sur le marché immobilier, au potentiel de ce pouvoir économique. Je vous parierais ma chemise que, lorsque cela se produira, la valeur de l'immobilier ne baissera plus jamais dans les grands centres urbains. Plus jamais.

Nous aurons réussi à maintenir les prix. Pourquoi précipiter les choses? Il me semble que les règles actuellement en vigueur suffisent amplement. Qu'en pensez-vous? Voulez-vous permettre aux institutions financières de réclamer prématurément le remboursement des prêts, ou encore de saisir des biens immobiliers afin d'en faire elles-mêmes l'acquisition?